



rapport  
d'activités  
**2024**

# \_ index

01 _ portrait	3
02 _ projets 2024	7
03 _ perspectives 2025	13
04 _ comptes 2024	14
05 _ remerciements	14



## Impressum

Rédaction \_ Agglo Valais central  
Impression \_ Ronquoz Graphix  
Graphisme \_ Molk & Jordan

# 01 \_ portrait

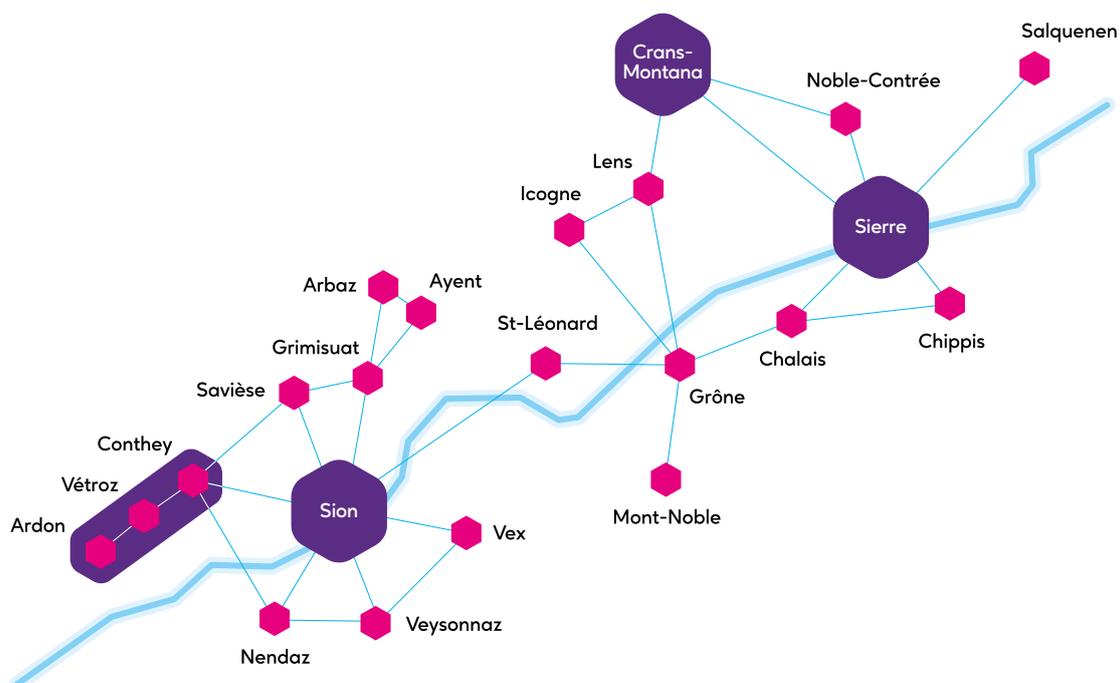
## \_ Association Agglo Valais central

À la suite du succès du projet AggloSion (PA2), un Projet d'Agglomération (PA) plus large, intégrant les communes de la région de Sierre, a été imaginé. L'Agglo Valais central était née. Ce projet de troisième génération (PA3), déposé auprès de la Confédération en décembre 2016, fut accepté par Berne en septembre 2018.

Grâce à ces deux projets d'agglomération, plus de CHF 60 millions de cofinancement fédéral ont été obtenus pour améliorer les infrastructures en lien avec la mobilité.

En septembre 2020, les communes de l'Agglo Valais central ont créé une association de communes, reconnue comme telle par le Conseil d'État au sens des articles 116 ss de la LCo.

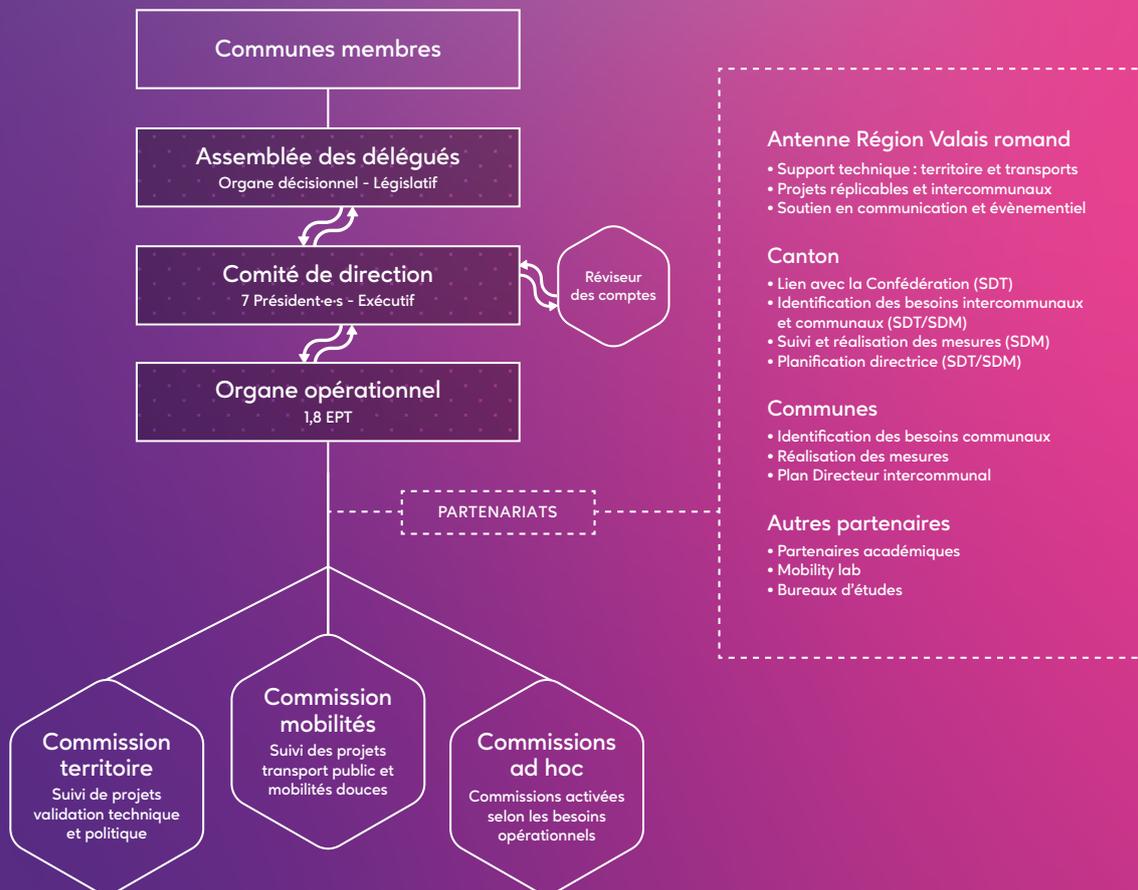
Désormais portées au nombre de vingt-deux, les communes membres ambitionnent de déposer un projet d'agglomération de cinquième génération (PA5). La date de rendu auprès de la Confédération est fixée au 31 mars 2025.



## Organisation

L'association Agglo Valais central comprend trois organes : un législatif, l'assemblée des délégués, un exécutif, le comité de direction, et un opérationnel rattaché à l'Antenne Région Valais romand.

L'assemblée des délégués se réunit deux fois par année, pour les comptes et les budgets. Le comité de direction se rencontre à six reprises.



Selon les statuts de l'association, chaque commune membre peut déléguer un représentant par tranche de 5'000 habitants pour siéger au sein de l'assemblée des délégués. Pour l'année 2024, les délégués suivants ont représenté leurs communes:

_ <b>Arbaz</b>	Jean-Michel Bonvin
_ <b>Ardon</b>	Stéphane Pannatier
_ <b>Ayent</b>	Christophe Beney
_ <b>Chalais</b>	Valérie Savioz
_ <b>Chippis</b>	Olivier Perruchoud
_ <b>Conthey</b>	Philippe Germanier Dany Jollien
_ <b>Crans-Montana</b>	Laurent Bagnoud Nicole Bonvin-Clivaz Rose-Marie Clavien
_ <b>Grimisuat</b>	Raphaël Vuigner
_ <b>Grône</b>	Didier Pannatier
_ <b>Icogne</b>	Martial Kamerzin
_ <b>Lens</b>	Patrick Lamon
_ <b>Mont-Noble</b>	Pierre-Alain Pannatier
_ <b>Nendaz</b>	Charles-Henri Fournier Frédéric Fragnière
_ <b>Noble-Contrée</b>	Justin Métrailler
_ <b>Saint-Léonard</b>	Nicolas Pralong
_ <b>Salquenen</b>	Gilles Florey
_ <b>Savièse</b>	Vincent Degen Vincent Reynard
_ <b>Sierre</b>	Stéphane Delaloye Pierre Kenzelmann Anthony Lamon Laurence Salamin
_ <b>Sion</b>	Christian Bitschnau Patrick Dondainaz Georges Joliat Vincent Kempf Raphaël Marclay Nadine Pardo-Gilliand Carole Schmid Marylène Volpi Fournier
_ <b>Vétroz</b>	Olivier Cottagnoud Stéphane Papilloud
_ <b>Vex</b>	Sébastien Menoud
_ <b>Veysonnaz</b>	Patrick Lathion

Le comité de direction est composé de sept personnes, présidents et présidentes de communes, nommées par l'assemblée des délégués. Cette dernière veille à garantir une juste représentation des différentes régions géographiques et économiques de l'agglomération. Pour l'année 2024, le comité de direction était composé de:

_ <b>Philippe Varone</b>	président de la Ville de Sion et président du comité de direction
_ <b>Stéphane Ganzer</b>	président de la Commune de Noble-Contrée et vice-président du comité de direction
_ <b>Pierre Berthod</b>	président de la Ville de Sierre
_ <b>Pierre-Marie Broccard</b>	président de la Commune d'Ardon
_ <b>Sylvain Dumoulin</b>	président de la Commune de Savièse
_ <b>Christophe Germanier</b>	président de la Commune de Conthey
_ <b>Sylvie Masserey-Anselin</b>	présidente de la Commune de Chalais

Les communes membres participent au fonctionnement de l'association Agglo Valais central à hauteur de trois francs par habitant.

La coordination générale de l'association Agglo Valais central est assurée par deux collaborateurs pour un taux d'occupation de 1.8 EPT (Equivalent Plein Temps). Ces postes sont reliés à l'Antenne Région Valais romand, avec laquelle une convention de prestations a été signée.

## — Stratégie 22-25

La stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central comprend seize actions, réparties au sein des quatre défis suivants :

**01**

élaborer et déposer  
des projets d'agglomération

**02**

coordonner et accompagner les communes dans la mise en œuvre des mesures retenues dans les projets d'agglomération

**03**

élaborer et accompagner les communes dans la concrétisation des mesures proposées dans les Plans Directeurs intercommunaux

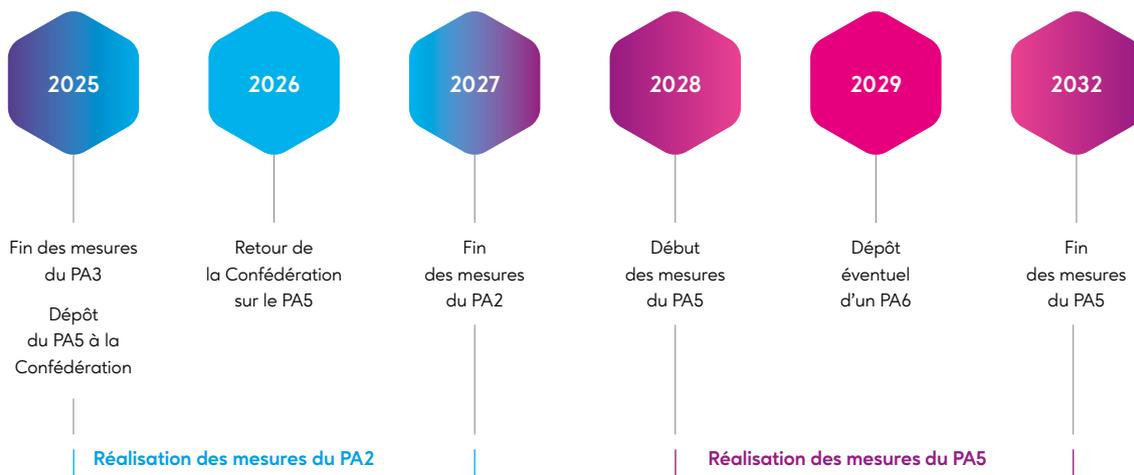
**04**

Coordonner les projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces



Parcourez la stratégie 22-25 complète en scannant ce QR code.

Les principales échéances sont rappelées dans le calendrier ci-dessous :



\* PA = Projet d'agglomération (dépôt tous les 4 ans auprès de la Confédération)

## 02 \_ projets 2024

En 2024, l'Agglo Valais central a mené une série de projets sur la base des défis et des actions retenus dans le cadre de la stratégie 22-25.

## Mise en œuvre des mesures retenues dans les PA2 et PA3

### — Des réalisations de qualité pour les habitants du Valais central

Sur l'ensemble des mesures en cours de réalisation, neuf se sont terminées durant l'année 2024, appuyées par un cofinancement fédéral de près de CHF 550'000.–.

Dans le domaine de la mobilité douce, de nombreuses infrastructures pour le stationnement des vélos ont été construites à Sion, Sierre et Grimisuat. Avec ces installations, ce sont environ 500 places supplémentaires qui sont à disposition des cyclistes dans le Valais central.

En ce qui concerne les transports publics, l'interface de la gare régionale de Saint-Léonard a subi un réaménagement conséquent. Cet espace public permet désormais d'offrir aux usagers un lieu de vie et d'échange convivial mêlant vélostation, parking relais et zone de détente.

Finalement, à Sion, la rue des Aubépinas a terminé sa mue. Cette rue résidentielle, située à proximité du centre-ville, a été entièrement réaménagée afin d'en faire un lieu de rencontre dans lequel les mobilités douces et les espaces verts sont à l'honneur.

### — Le soutien de la Confédération se poursuit

En 2024, tous les dossiers déposés à Berne ont mené à la signature d'une convention de financement. La Confédération a donc donné son feu vert pour le démarrage de six projets d'infrastructures dédiées à la mobilité.

Grâce à la politique fédérale des agglomérations, CHF 935'880.– de cofinancements ont été provisionnés en 2024.

Voici quelques exemples de projets approuvés l'année dernière :

#### — **Mesure M3.1**

construction d'un abribus au lieu-dit Rampine à Nendaz.

#### — **Mesure M4.1**

création d'une piste cyclable entre Noës et le tunnel de Regrouillon à Sierre.

#### — **Mesure TP3**

construction d'un abribus au centre de Saint-Germain à Savièse.

#### — **Mesure R5**

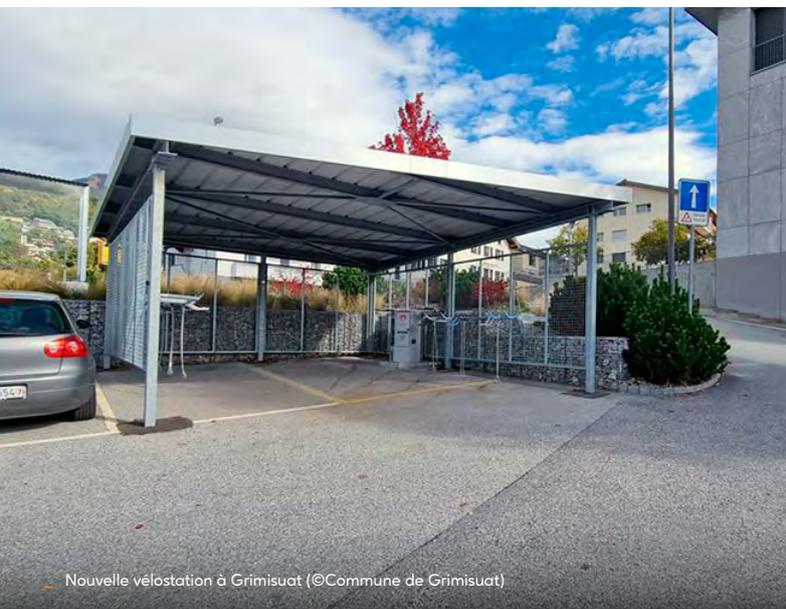
réaménagement et sécurisation de la rue de la Dixence à Sion.



Nouvelle zone de stationnement vélos à Sion (©Arnaud Buchard)



Interface de la gare de Saint-Léonard (©Arnaud Buchard)



Nouvelle vélostation à Grimisuat (©Commune de Grimisuat)



Rue des Aubépines à Sion (©DV architectes et Olivier Maire)



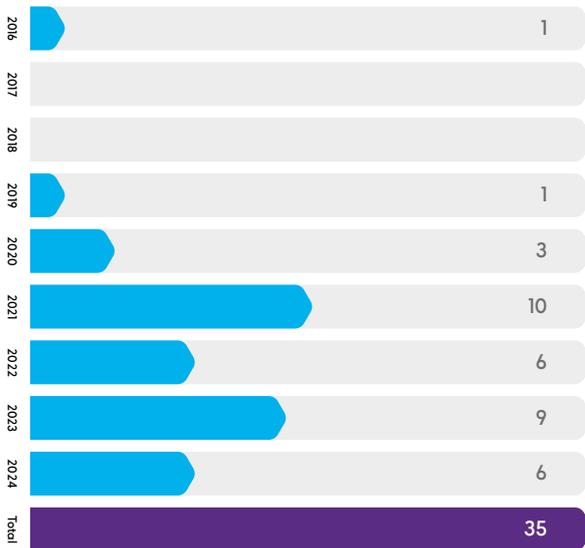
Mesure biodiversité aux abords du bâtiment communal d'Arbaz (©Commune d'Arbaz)

# Etat de la mise en œuvre des projets d'agglomération au 31 décembre 2024

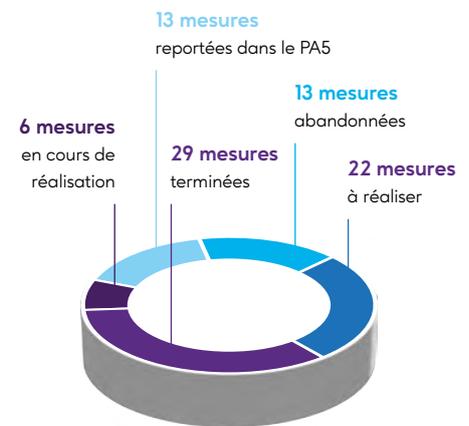
Les infographies ci-après dressent un état des lieux de la mise en œuvre des mesures retenues dans les PA2 et PA3.

## Etat des réalisations au 31.12.2024

Nombre de mesures démarrées par les maîtres d'ouvrage entre 2016 et 2024



Etat de la mise en œuvre des mesures des PA2 et PA3 au 31.12.2024

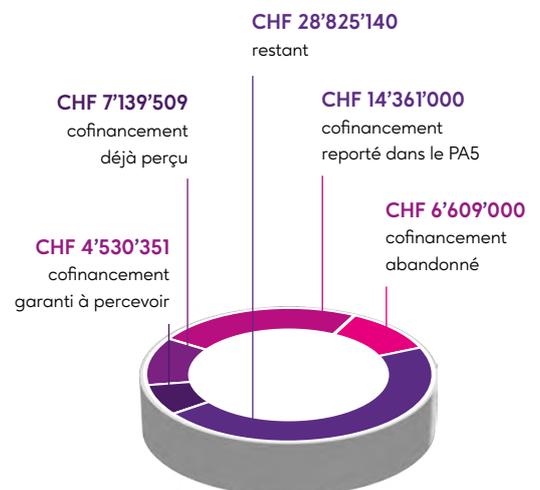


## Etat du cofinancement au 31.12.2024

Montant du cofinancement provisionné par l'Agglo Valais central entre 2016 et 2024



Etat de l'utilisation du cofinancement des PA2 et PA3 au 31.12.2024



## Elaboration du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération

Une grande partie de l'année 2024 a été consacrée à la réalisation du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5), dont la date limite de dépôt à Berne était fixée au 31 mars 2025.

Ce projet, validé en fin d'année par l'entier des communes de l'Agglo Valais central, a fait l'objet de nombreuses séances et coordinations avec les représentants techniques et politiques des communes et du Canton. Il a également été présenté, en septembre 2024, à la population du Valais central, qui a pu faire part de ses remarques et observations.

En cas de validation par la Confédération, un cofinancement via le fonds FORTA pourrait revenir aux communes et Canton pour de nombreux projets stratégiques en lien avec la mobilité, notamment:

- \_ Construction des interfaces en lien avec les différents projets de liaison plaine-montagne.
- \_ Nouveau pont multimodal sur le Rhône à Sion.
- \_ Requalification de la traversée des villages de Saint-Germain et Roumaz.
- \_ Réaménagement de la traversée des villages de Botyre et Saint-Romain.
- \_ Liaison entre les gares routières, ferroviaires et le funiculaire à Sierre.
- \_ Aménagement de la place du village de Salquenen.

Au total, ce sont près de 50 mesures qui ont été déposées à Berne pour un montant total de CHF 141'000'000.- et dont le début des travaux est planifié entre 2028 et 2032. Le cofinancement fédéral possible se situe entre 30% et 50%.

## Mise en œuvre des mesures paysage et biodiversité

Un appel à projets lancé en 2023 avait permis de retenir plusieurs initiatives communales permettant de promouvoir le paysage et la biodiversité dans l'agglomération. Grâce au soutien de la Confédération et du Canton, ces mesures, réalisées dans le courant de l'année 2024, ont pu bénéficier d'un cofinancement total de CHF 142'000.- :

- \_ **Arbaz**: revitalisation des espaces verts aux abords de la maison de commune.
- \_ **Ayent**: plantation de haies indigènes favorisant le maillage écologique.
- \_ **Conthey**: plantation d'une haie vive au cimetière d'Erde.
- \_ **Chalais**: perméabilisation et arborisation de la cour de l'école primaire.
- \_ **Noble-Contrée**: végétalisation du parking de la place de loisir Obabao à Venthône.
- \_ **Sion**: renaturation du préau de l'école Sous-le-Scex.
- \_ **Vétroz**: création d'un chenal d'agrément sur la place du CMS.

En raison de l'engouement des communes et de la qualité des réalisations entreprises, ce soutien de la Confédération et du Canton, aux projets de promotion du paysage et de la biodiversité, pourrait être prochainement reconduit.



Renaturation du préau Sous-le-Scex à Sion (©Arnaud Buchard)

## Développement des transports publics

L'année 2024 a été consacrée, d'une part, à la mise en place de nouvelles offres dans le Valais central, et, d'autre part, à la poursuite des études relatives à la gouvernance et à la tarification.

Pour ces tâches, l'agglomération s'est appuyée sur un groupe de travail composé de techniciens communaux, de représentants des entreprises de transport public et de représentants du Service cantonal de la mobilité (SDM).

### – Nouveautés relatives aux transports publics

Grâce à la bonne collaboration entre les partenaires, les améliorations suivantes ont été apportées à l'horaire 2024 :

– **Bus Sédunois** : prolongation de la ligne 12 jusqu'à

l'hôpital et desserte du nouveau pôle musique par la ligne 14.

– **Bus Sierrois** : mise en double sens de la ligne 2 entre la gare et l'hôpital.

– **Val d'Hérens** : développement général sur les cinq lignes de transport public du Val d'Hérens.

– **12.363 « Sion – Veysonnaz »** : rajout de 3 paires de courses du lundi au vendredi.

– **isireso-sion** : lancement d'une entente tarifaire sur la région sédunoise permettant aux usagers de se déplacer librement, avec un seul billet, sur l'ensemble des lignes desservant la commune de Sion, ainsi que les gares régionales de Saint-Léonard et Conthey.

Fort de ces acquis, l'Agglo Valais central poursuit ses réflexions sur le développement des transports publics en collaboration avec le Canton, les communes et les entreprises concernées.

## Réseau de vélos en libre-service

À la suite d'un appel d'offres remporté par la société Velospot, le réseau de vélos en libre-service de l'Agglo Valais central a été lancé le 1<sup>er</sup> mai 2023, avec les caractéristiques suivantes :

– **13 communes** desservies entre Ardon et Salquenen.

– **93 stations** à disposition des cyclistes.

– **320 vélos** dont 210 équipés d'assistance électrique.

### – Une offre qui a trouvé son public

En 2024, les chiffres obtenus durant les premiers mois d'exploitation se sont confirmés. Voici quelques statistiques saillantes pour l'année dernière :

– **40'600 trajets**

ont été réalisés sur l'ensemble de l'agglomération.

– **3'500 utilisateurs**

ont régulièrement emprunté le réseau.

– **70% des déplacements**

avaient une durée inférieure à 10 minutes.

## 03 \_ perspectives 2025

### \_ Fin du délai pour la mise en œuvre du PA3

Au 31 décembre 2025, les mesures du PA3 n'ayant pas débuté verront leur cofinancement tomber. Cela représente une vingtaine de mesures et près de CHF 18'000'000.- de soutien fédéral. L'année 2025 sera donc en grande partie consacrée à la mise en œuvre de ces projets. Une marge de manœuvre est toutefois offerte à l'agglomération, afin d'allouer ces cofinancements à d'autres réalisations aux objectifs similaires sur le périmètre de l'Agglo Valais central.

Ainsi, si une commune prévoit la construction d'infrastructures en lien avec la mobilité, dans le courant 2025, il est important qu'elle prenne contact avec l'agglomération, afin d'évaluer les possibilités de financement.

### \_ Poursuite des études régionales

L'année 2025 sera également l'occasion de poursuivre les études régionales initiées dans le cadre du Plan Directeur intercommunal (PDi). En particulier, il s'agira de finaliser les réflexions en lien avec les installations de valorisation des déchets minéraux (IVDM) et de débiter les discussions relatives à la gestion des zones d'activités, en lumière de la fiche C.4 du Plan Directeur cantonal (PDC).



## 04 \_ comptes 2024

L'association Agglo Valais central a bouclé son exercice 2024 avec une perte de CHF 101'329,45.-, soit CHF 506'696,00.- de revenus contre CHF 608'025,45.- de charges.

Selon l'article 8 des statuts de l'association, il appartient à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

La Fiduciaire des Alpes SA a révisé les comptes 2024. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Les comptes 2024 seront soumis à l'approbation des délégués, lors de l'assemblée générale agendée au jeudi 8 mai 2025.

## 05 \_ remerciements

L'organe opérationnel de l'Agglo Valais central tient à adresser ses remerciements à celles et ceux qui font vivre ce projet. En particulier aux membres du comité de direction et de l'assemblée des délégués, aux communes de l'association Agglo Valais central, à l'Antenne

Région Valais romand et au Canton du Valais, à travers ses Services de la mobilité (SDM), du développement territorial (SDT) et de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).



